

Règles concernant les défis photo sur Facebook 2018-2019

- 1) Régulièrement à chaque début de mois, un défi sera lancé. La présentation du nouveau thème est à la discrétion du gagnant du thème précédent.
- 2) Puisque c'est un défi, les photos présentées devront avoir été captées pendant la période du défi.
- 3) Le défi se termine le dernier jour du mois.
- 4) La personne qui lance le défi devient le juge de ce défi
- 5) Pour chaque défi, il y aura un gagnant et une possibilité d'ajouter une mention, à la discrétion du juge. Le juge commente la photo gagnante et la mention le cas échéant.
- 6) Seuls les administrateurs du défi pourront créer un album à partir du thème qui leur sera envoyé par le gagnant et par la suite publier le nom du gagnant (et de la mention s'il y a lieu) et les commentaires qui leur seront envoyés par le juge.
- 7) Chaque membre pourra publier un maximum de deux (2) photos pour chacun des défis.
- 8) Lorsqu'un membre publie une photo pour le défi, il doit le faire en allant dans la section photo en procédant ainsi :
 - cliquer sur l'onglet PHOTO
 - cliquer sur ALBUM
 - choisir l'album courant du défi
 - cliquer sur AJOUTER DES PHOTOS et publier sa photo.
 - Inscrire le titre du défi comme titre de la photo
 - si on veut que sa photo apparaisse immédiatement sur le mur du groupe, on n'a qu'à placer un sous-titre en commentaire sur sa propre photo.